

Elections municipales 2020

Comment développer les mobilités actives à Lambersart ?

les propositions de l'ADAV



DROIT AU VÉLO - ADAV

Créée en 1982, l'association Droit au vélo (ADAV) s'est donné pour but de promouvoir et faciliter les mobilités actives (la marche et le vélo) et de manière générale, tous les modes de déplacements respectueux de l'environnement comme moyens de circulation privilégiés, d'améliorer la sécurité des cyclistes et des piétons et de les représenter dans la région Hauts-de-France.

Elle mène avec ses adhérents des actions de sensibilisation et d'information et propose des solutions d'aménagement de la voirie.

Experte d'usage, Droit au vélo est reconnue comme force de proposition en matière de déplacement à vélo et à pied par de nombreuses collectivités territoriales et organismes publics des Hauts-de-France avec qui elle a signé des conventions de partenariat.

Au 31 décembre 2018, l'association comptait exactement 2111 adhérents.

Espace public saturé par la voiture, air de plus en plus difficilement respirable, cadre de vie dégradé, sédentarité, difficultés financières, densification des villes... les citoyens sollicitent massivement la possibilité de se déplacer autrement qu'en voiture individuelle.

La marche et le vélo, seuls ou en intermodalité avec les transports en commun, sont très fortement plébiscités. Ainsi, selon une enquête IFOP de juin 2018, 83% des Français sont favorables à une augmentation de la place accordée au vélo en ville.

Pouvoir de police, compétence voirie, gestion des écoles et du cadre de vie, espace public, santé, pollution... le maire et son équipe municipale peuvent répondre aux besoins d'évolution des modes de déplacement dans leur ville et impulser le changement dans leur intercommunalité.

Vous trouverez ici les propositions pour Lambersart. Nous invitons chaque candidat à les reprendre dans ses engagements.

Association droit au vélo - ADAV
23 rue Gosselet
59000 Lille
03 20 86 17 25
info@droitauvelo.org
www.droitauvelo.org





ENCOURAGER MA MOBILITÉ ACTIVE

Pour encourager les déplacements à pied et à vélo, nous faciliterons les déplacements des cyclistes et des piétons. Leurs itinéraires doivent être sécurisés, agréables et sans obstacles.

- pour parvenir à cet objectif, nous apaiserons la circulation automobile :

- en incitant au respect des zones 30, par la mise en service de radars de vitesse. la généralisation des zones 30 à l'ensemble des rues : le 30km/h en ville doit devenir la règle à Lambersart. Pour inciter au respect de ces vitesses, nous mettrons en service des radars pédagogiques ;

- Nous inviterons toutes les villes de la MEL à généraliser également le 30 km/h pour que les vitesses supérieures à 30 ne soient plus que quelques exceptions ;

- En zone résidentielle, nous limiterons le trafic automobile de transit par l'implantation de zones à trafic limité et par une

imperméabilité de certains quartiers entre eux pour le trafic automobile. Cette imperméabilité sera facilitée, par exemple, par la mise en place de vélo-rues ou de tête-bêches, afin de réorienter le flux de voitures en dehors de ces quartiers ;

- Nous optimiserons les livraisons par une mutualisation des différents transporteurs au sein de l'agglomération et développerons un service municipal de livraison à vélo ;

- Nous garantirons à chaque enfant la possibilité de se rendre de manière sécurisée dans son établissement scolaire, que ce soit à pied ou à vélo ; pour cela nous créerons un droit opposable pour tout écolier, collégien, lycéen désireux de se rendre dans son centre d'enseignement à pied ou à vélo. Nous organiserons dans chaque école primaire des cours et sorties en vélo. Nous assurerons également de la communication positive sur la mobilité active dans les écoles. Enfin, nous piétonnerons les rues aux abords de écoles aux horaires d'entrées ou sorties de classes et nous accompagnerons le développement de vélobus et de pédibus ;

- Nous inciterons les familles à utiliser les transports doux de type vélo-cargo et créerons des espaces dédiés afin que ceux-ci puissent stationner ;

- Nous animerons des "rues aux enfants" à la demande des riverains sur une période donnée pour permettre aux familles de s'approprier l'espace urbain sans voiture ;

- Nous encouragerons les employeurs à mettre en place le forfait mobilité durable et nous les aiderons à la mise en place du plan de mobilité dans les entreprises ;

- A l'interne des services municipaux, nous continuerons à inciter les agents aux déplacements à pied ou à vélo : mise en place de formation et de sensibilisation, accompagnement de sorties scolaires par le personnel municipal, développement de la flotte de vélos de service ;

- Nous mènerons des campagnes de communication fortes sur la pollution causée par l'utilisation exclusive de l'automobile, sur les aménagements cyclables créés, sur les avantages des mobilités actives sur la santé, l'environnement et le cadre de vie ;

- Nous organiserons des journées sans voiture ;

- Nous afficherons des taux de pollution à chaque entrée de ville, notamment sur les panneaux numériques situés à la Cessoie, Boulevard de l'Hippodrome et au Canon-d'Or ;

- Sol boueux, rupture de parcours, dangers, les travaux de voiries mal gérés peuvent être un cauchemar pour les cyclistes et les piétons. Au-delà de la signature de l'arrêté autorisant les travaux, nous veillerons à ce que tout soit mis en œuvre pour assurer la sécurité et la facilité de déplacement des piétons et des cyclistes ;

- En lien avec les associations cyclistes, nous encouragerons les initiatives innovantes pour favoriser le développement de la marche et du vélo ;

- Nous mettrons en place un budget participatif dédié à la pratique du vélo et de la marche ;

- Nous développerons les services de voiture partagées (Citiz) pour contribuer à diminuer le nombre de voitures personnelles

- Nous favoriserons la mise en place de tourne-à-droite, et notamment à l'angle du Boulevard Nord-Ouest et de la rue Charles Gounod

DÉVELOPPER LES DÉPLACEMENTS A VÉLO

Pour développer la pratique du vélo sur la commune, nous multiplierons les aménagements cyclables à Lambersart en priorisant de véritables pistes cyclables, accessibles par tout type de cyclistes quel que soit leur âge. Nous les privilégierons larges et prioritaires aux intersections et veillerons à ce qu'elles ne soient pas occupées par du stationnement illégal ou par des poubelles. Ces pistes intégreront un futur réseau cyclable structurant (réseau express vélo) de la MEL,

- Quand ce n'est absolument pas possible, nous veillerons à la mise en place de bandes cyclables, sortes de files de circulations réservées aux cyclistes.



- Dans chaque sens unique, sauf impossibilité manifeste, nous mettrons en place des doubles sens cyclables. Ceux-ci ont l'avantage d'apporter des « raccourcis » aux cyclistes et bien souvent d'éviter des voies à plus grande circulation. Les bandes cyclables à la sortie de l'Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny seront, elles, remplacées par des pistes cyclables, afin d'éviter les doubles files et les sens inverse

- Lorsque la voirie et la circulation le permettent, nous développerons des chaudières (chaussée sans marquage axial dont les lignes de rive sont rapprochées de son axe)

- Nous nous engageons à mettre en place des parkings à vélo format "boîte à pain" (1 place de parking=5vélos) pour développer la pratique du vélo et favoriser la multimodalité, notamment aux abords des maisons de type 1930

- Le stationnement anarchique sur l'Avenue du maréchal de Lattre de Tassigny sera par ailleurs supprimé et une chaudière sera mise en place

- Le croisement entre l'Avenue du maréchal de Lattre de Tassigny et l'avenue des tribunes sera mis en tête-bêche afin d'apaiser le quartier

- En concertation avec la ville de Saint-André, la rue du Président Coty et la rue Charles Gounod seront mises en sens unique afin d'apaiser le quartier et d'apaiser les abords de l'école Rameau.

- En concertation avec la ville de Saint-André, l'Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny (celle de Saint-André) sera ramenagée pour apaiser les abords de l'École privée de la Cessoie

- Nous expérimenterons également les rues-vélo comme cela est déjà très répandu chez nos voisins belges et hollandais, notamment dans les quartiers résidentiels dont les rues sont déjà à sens unique. Dans ces zones de circulation apaisées, le vélo ne peut être dépassé par les voitures. Cela pourrait être par exemple expérimenté rue Cabanis

- L'avenue Leclerc est le moyen le plus simple pour un cycliste de rejoindre le Colysée et la passerelle adjacente, lien vers le parc de la Citadelle. Aussi, nous proposerons qu'elle soit mise en tête-bêche à hauteur de l'Avenue du Maréchal Foch, et ceci afin d'apaiser également la circulation aux abords du collège Anne Franck

- La continuité cycliste du Boulevard de l'Hippodrome sera totale, avec de vrais aménagements cyclables, afin d'inciter les cyclistes à emprunter cet itinéraire, trop souvent délaissé car dangereux

- L'avenue Georges Clémenceau – face à la mairie - sera placée en tête-bêche afin de diminuer la circulation lors des heures de pointe

- L'Avenue Delecaux sera réaménagée dans sa totalité et les aménagements cyclables aux abords de la citadelle seront protégés afin de ne pas servir de parking sauvage

- La rue de Lille sera placée en zone 30, avec un radar de vitesse, notamment dans sa partie basse afin d'apaiser la circulation dans le quartier du Canon d'Or

- La possibilité de passer la rue de Lille en sens unique, avec aménagement de pistes cyclables sera étudiée

- Complémentaire à cela, la possibilité de passer l'avenue Becquart en sens unique, avec aménagement de pistes cyclables sera étudiée

- L'avenue du Canon d'Or, la rue Marcel et Jean Calonne et la rue Saint-Gérard seront passées en sens unique afin de pacifier les abords de la piste cyclable de la Passerelle de l'Écluse du Grand Carré

- Priorité sera donnée aux vélos à l'entrée de la passerelle l'écluse dans le bas de la rue de Lille. La visibilité sera également améliorée



- Pour améliorer la sécurité lors des déplacements des cyclistes, nous aménagerons les carrefours à feux par la systématisation des sas-vélos et des « cédez-le passage cycliste au feu ».

- Nous traiterons également les points durs repérés par les associations cyclistes et certains ronds-points. Parmi ceux-ci, le pont enjambant la rocade Nord-Ouest, le pont ferroviaire au nord de la rue Gustave-Eiffel ou encore les ronds-points du saut du Loup et celui adjacent au parc Jean-Louis Borloo ;

- Nous ferons respecter les aménagements cyclables en luttant contre les comportements dangereux de certains automobilistes comme le stationnement sur les pistes et bandes cyclables. Si la prévention et les campagnes de communication ne donnent pas assez de résultats, nous serons plus coercitifs ;

- Pour encourager les trajets à vélo, nous minimiserons les arrêts des cyclistes par la généralisation des « cédez le passage cycliste au feu rouge », nous expérimenterons le remplacement de stops par des cédez-le-passage sur les aménagements cyclables, nous mettrons en place des voies vertes continues et non morcelées (les voies vertes sont actuellement généralement interrompues aux intersections)

- Le risque de vol est un frein très important au développement du vélo. Pour lever ce frein, nous généraliserons les arceaux vélos à proximité des établissements publics et des commerces.

- Comme cela sera prochainement imposé par la loi LOM, les abords de tous les passages piétons seront équipés d'arceaux vélos ; cela libérera la visibilité au profit des piétons. De plus, lors des événements, nous mettrons en place un espace de stationnement vélo gardé. De nouveaux abris

vélos résidentiels seront aussi proposés aux riverains qui ne peuvent stationner leur vélo dans leur domicile. Enfin, une grande concertation sera engagée avec les bailleurs, les promoteurs immobiliers et les chefs entreprises pour développer fortement des stationnements sécurisés adaptés à chaque situation.

- Nous inciterons tous les commerçants de proximité à prévoir du stationnement vélo ;
- Il existe parfois des itinéraires alternatifs intéressants... mais ils sont connus des seuls habitants du secteur ! Nous indiquerons donc des itinéraires cyclables conseillés en concertation avec les associations cyclistes (jalonnement).
- Conformément aux demandes des cyclistes, nous veillerons à l'entretien des aménagements cyclables en lien avec la MEL,
- Une aide à l'achat sera également étudiée (vélo, sacoches, antivol...)
- Nous proposerons des animations autour du vélo dans les écoles, les centres sociaux et les centres aérés

DÉVELOPPER LES DÉPLACEMENTS A PIED



Simple, conviviale, accessible à tous ou presque, bonne pour la santé psychique et physique, la marche est non seulement bonne pour ceux qui la pratiquent mais aussi pour l'environnement et pour le commerce de proximité. Elle est parfaitement complémentaire aux déplacements à vélo et en transport en commun. Peu consommatrice d'espace, elle répond aux besoins de densification des villes.

- Ainsi, nous veillerons à ce que chaque trottoir soit libéré de tout obstacle (poteaux, poubelles, voitures...), notamment aux abords du bourg. Une personne en fauteuil roulant ou une personne âgée doit pouvoir se déplacer facilement partout,
- Nous effectuerons la réfection de certains « trottoirs », qui ne sont que des graviers et empêche la circulation des poussettes et PMR, comme c'est le cas dans le quartier Pacot-Vandracq
- Nous développerons également la piétonisation comme par exemple rue du Bourg et dans les rues perpendiculaires, et ceci afin d'apaiser la rue, véritable « raccourci » aux heures de pointes
- Afin d'éviter les conflits piétons-cyclistes sur la passerelle de l'Europe, nous indiquerons clairement l'autorisation aux cyclistes la possibilité de l'emprunter. Des panneaux d'incitation à se signaler et des miroirs en hauteur seront installés dans les virages
- Pour promouvoir la marche et la rue comme espace de vie en commun, nous organiserons des « rues aux enfants ».
- Nous veillerons également aux traversées piétonnes pour qu'elles soient sécurisées et ce dans un temps suffisamment long (pour les personnes âgées) lorsque des feux de circulation les régulent.

AGIR AU SEIN DE L'AGGLOMÉRATION

Même si les transports en commun reviennent moins chers à la collectivité que les coûts induits par les voitures particulières, à nombre de personnes transportées équivalent, ils coûtent beaucoup plus chers que la construction d'un réseau cyclable efficace. Nous inciterons donc la MEL à construire un réseau express vélo métropolitain de qualité

- Nous encouragerons la MEL à la création d'un outil de signalement des dysfonctionnements qui soit public
- Nous mettrons en place de groupes de travail marche et vélo à Lambersart et avec les municipalités voisines, experts d'usage, experts techniques
- un Elu « référent vélo » sera spécifiquement en charge des mobilités actives et des PMR. Sa compétence l'amènera à sensibiliser les autres élus de sa commune et à faire remonter ces problématiques au niveau de l'agglomération et au sein des instances de mobilité. Dans toutes les communes, le vélo doit devenir une solution complémentaire aux transports en commun.
- Nous inciterons la MEL à voter un budget vélo conséquent pour créer des aménagements mais aussi pour aider les habitants à l'acquisition d'un vélo. L'Etat, l'Union européenne seront sollicités pour son financement à chaque fois que cela sera possible.

Pour que ces engagements ne restent pas à l'état de simple écrit :

- **Nous nous engageons également à établir une concertation permanente sur la pratique des mobilités actives durant le mandat municipal.**
- **Nous mènerons une concertation avec les associations de cyclistes, de piétons, de personnes à mobilité réduite, dès les premières phases des projets d'aménagement de voirie.**
- **Pollution atmosphérique, part modale de la marche et du vélo... nous fixerons des objectifs chiffrés et nous publierons régulièrement les indicateurs**